

Art.1 : la bibliothèque publique de Herve est librement accessible à tous.

Art.2 : L'inscription s'effectue sur présentation d'une pièce d'identité. Toute inscription d'un enfant de moins de 12 ans nécessite la présence d'un parent au moins, qu'il soit le père, la mère, le tuteur ou répondant.

Art.3 : L'inscription est gratuite. Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être signalé à la bibliothèque dans un délai de 30 jours. La carte de lecteur est personnelle et nécessaire pour l'emprunt ou la rentrée de livres ou autres médias.

Art.4 : Chaque emprunteur dispose d'une carte lecteur valable uniquement à la bibliothèque de Herve. La délivrance de cette carte est gratuite.

Art.5 : Le remplacement de la carte de lecteur perdue fera l'objet d'une perception d'un montant d'1 euro.

Art.6 : L'horaire est fixé en fonction des besoins et disponibilités des lecteurs. Il est affiché sur la porte et diffusé via les signets de la bibliothèque.

Art.7 : Les prêts à domicile sont consentis pour 14 jours. Les prêts peuvent être renouvelés à condition :

- a. aucun autre emprunteur n'a réservé ces documents ;
- b. l'emprunteur sollicite la prolongation avant l'expiration du délai de prêt ; dans ce cas, il est prié d'amener l'ouvrage concerné ;
- c. s'il ne fait pas l'objet d'une réservation, tout ouvrage peut être emprunté pour un mois.

Art.8 : sauf exceptions, les ouvrages de référence, ou à caractère encyclopédique sont à consulter sur place, en salle de lecture, avec possibilité de faire des photocopies.

Leur prix est fixé par le pouvoir organisateur.

15 cents par document N/B

60 cents par document couleur.

Art.9 : Le montant du prêt des documents est fixé comme suit :

- a. adultes et enfants de plus de 12 ans : 30 cents par ouvrage par quinzaine (14 jours) ;
- b. enfants de moins de 12 ans : 15 cents par ouvrage par quinzaine (14 jours).

Art.10 : Le défaut de restitution des ouvrages dans les délais prescrits entraîne l'envoi **d'une seule lettre de rappel** après **15 jours de retard**.

Un délai de 15 jours après le premier rappel vous sera accordé avant de régler une somme de **25 euros par livre**.

Art.11 : Tout emprunteur qui détériore, égare ou ne ramène pas un ouvrage est tenu de le remplacer par un exemplaire identique neuf et d'en payer ou d'en payer la contre valeur estimée de manière forfaitaire à 25 euros.

L'emprunteur recevra un état de recouvrement avec un numéro de compte et une communication à utiliser.

Art.12 : Les demandes de réservation sont inscrites par le bibliothécaire dans un registre réservé à cet effet. Il y sera donné suite, dans la mesure du possible et sans frais. Le demandeur ne peut en aucun cas s'en prévaloir comme un droit. Les ouvrages réservés devront être empruntés au maximum dans les 14 jours qui suivent la requête.

Art.13 : La bibliothèque étant un lieu public, les lecteurs sont priés de s'abstenir de fumer, de boire ou de manger. Il est interdit d'introduire dans les locaux des animaux, véhicules et rollers.

Art.14 : Pour cause de circonstances exceptionnelles, le collègue des Bourgmestre et Echevins peut déroger aux dispositions du présent règlement.

Art.15 : En cas de non-respect et/ou de comportement portant préjudice au bon fonctionnement du service de la bibliothèque, le collègue des Bourgmestre et Echevins se réserve le droit de suspendre ou d'exclure le contrevenant.

En sa qualité de responsable du traitement de données à caractère personnel, la bibliothèque de Herve est soucieuse de la sécurité et de la confidentialité de vos données.

En particulier, elle s'engage à respecter les dispositions du Règlement général européen sur la protection des données n°2016/679 (le RGPD), ainsi que de la législation belge relative à la protection de la vie privée.

Veillez lire attentivement les points suivants. Cette partie du formulaire est à remplir par le mineur ayant atteint l'âge de 12 ans le jour de la signature du présent formulaire. Pour les mineurs de moins de 12 ans, celle-ci doit être complétée par leur responsable légal.

- J'autorise la bibliothèque à lire les données de ma pièce d'identité pour effectuer l'inscription. Mon adresse postale pourra être utilisée pour l'envoi de courriers liés à mon activité au sein de la bibliothèque (rappels, avis de réservation disponible...)

Ce consentement est nécessaire afin de pouvoir être inscrit à la bibliothèque. A l'exception de l'adresse postale, ces données sont uniquement utilisées à des fins d'identification du lecteur au sein de la bibliothèque.

- J'autorise la bibliothèque à m'envoyer des emails liés à mon activité au sein de la bibliothèque (rappels, avis de réservation disponible,...)
- J'autorise la bibliothèque à m'envoyer des emails m'informant d'animations ou autres événements pour lesquels elle est partenaire.

Je souhaite que mon historique lecteur (prêts, réservations...) soit conservé par la bibliothèque :

- sans limite dans le temps
- 36 mois

Date :

Lu et approuvé,

Nom :

Prénom :

Numéro de carte :

Signature